

RECEPISSE DE DECLARATION

ASSOCIATION LE CHABOT AGREE PROTECTION
RIVIERE ARIEGE
établi(e) MAIRIE 09120 VARILHES

a déclaré avoir été victime de l'infraction suivante :
POLUTION

survenue :
Le vendredi 25 Décembre 2009 à 15H30,
à FOIX (ARIEGE)

MODE D'OPERER : DEVERSEMENT D EGOUT DANS L ARIEGE.

PREJUDICES : Butin : AUCUN Dégâts : NON ESTIME

Plainte déposée le 25 Décembre 2009

Article 441-6 du Code Pénal. Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou par un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30000 euros d'amende. Est puni des mêmes peines le fait de fournir une déclaration mensongère en vue d'obtenir d'une administration publique ou d'un organisme chargé d'une mission de service public une allocation, un paiement ou un avantage indu.

Fait à FOIX, le 25 Décembre 2009

L'Agence de Police Judiciaire,
NICOLAS LABANEL
GARDIEN DE LA PAIX,
